

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 décembre 2020
Français
Original : espagnol

Soixante-quinzième session
Point 46 de l'ordre du jour
Question des Îles Falkland (Malvinas)

**Lettre datée du 30 décembre 2020, adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué officiel du Ministère des affaires étrangères et du culte de la République argentine, publié à l'occasion du 188^e anniversaire de l'usurpation des Îles Malvinas par les Britanniques, événement commémoré chaque année le 3 janvier (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 46 de l'ordre du jour relatif à la question des Îles Malvinas.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(*Signé*) María del Carmen **Squeff**



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2020 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais, espagnol et français]

Le 188^e anniversaire de l'occupation illégale des Îles Malvinas

Le 3 janvier 1833, les Îles Malvinas ont été occupées illégalement par des forces britanniques, qui en ont expulsé la population et les autorités argentines y établies légitimement et les ont remplacées par des nationaux britanniques. Depuis son accession à l'indépendance, la République argentine, en tant qu'héritière des territoires continentaux, insulaires et maritimes ayant appartenu à l'Espagne, a exercé sa souveraineté sur lesdits archipels et espaces maritimes à travers différents actes de gouvernement, dont la nomination d'autorités, la prise de possession solennelle des Îles Malvinas au nom des Provinces-Unies du Río de la Plata et le premier lever du drapeau argentin sur ce sol. L'année 2020 a marqué le 200^e anniversaire de cet événement. Le coup de force britannique qui s'est soldé par l'occupation illégitime des Îles Malvinas a été contesté immédiatement par les autorités argentines de l'époque et n'a jamais été reconnu par aucun gouvernement argentin. Pendant les 188 années d'usurpation, l'Argentine a réclaté fermement et sans cesse l'exercice de sa souveraineté effective sur ces îles et les espaces maritimes environnants.

La récupération du plein exercice de notre souveraineté sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, conformément aux principes du droit international, dans le respect du mode de vie de leurs habitants, est un objectif permanent et imprescriptible du peuple argentin, tel qu'il est établi dans notre Constitution nationale, et constitue une politique d'État.

L'appel lancé par la communauté internationale pour que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Argentine s'engagent dans des négociations bilatérales afin de trouver une solution pacifique au différend de souveraineté tenant compte des intérêts des habitants des îles a été recueilli, il y a 55 ans, dans la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée sans vote dissident. Cet appel, par lequel est reconnue l'existence d'une situation coloniale spéciale et particulière concernant la question des Îles Malvinas, a été réitéré par l'Assemblée dans des résolutions ultérieures ainsi que dans le consensus exprimé annuellement par l'ensemble des pays membres du Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies.

La communauté internationale a également réitéré cet appel au dialogue dans de nombreuses déclarations faites par des instances multilatérales, telles que l'Organisation des États américains (OEA), le G-77 et la Chine, le Sommet ibéro-américain, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), le Marché commun du Sud (MERCOSUR), le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) et le Sommet Amérique du Sud-Afrique (ASA) ainsi que le Sommet Amérique du Sud-pays arabes (ASPA), qui ont demandé la reprise des négociations dans les plus brefs délais.

Au refus du Royaume-Uni de respecter l'obligation de reprendre les négociations sur la souveraineté s'ajoute la poursuite de la mise en œuvre d'actes unilatéraux. Ces actes comprennent l'exploration et l'exploitation de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables – que l'Argentine n'a cessé de contester – ainsi qu'une présence militaire disproportionnée et injustifiée dans les Îles. Tous ces actes vont à l'encontre de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale et ont suscité préoccupation et réprobation de la part de la communauté internationale.

Réaffirmant les droits légitimes de souveraineté de l'Argentine, en 2020, le Congrès national a adopté à l'unanimité trois lois qui renforcent le travail entrepris en lien avec la revendication de l'Argentine. Nous avons créé le Conseil national d'affaires relatives aux Îles Malvinas, aux Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et aux espaces maritimes environnants, dans le but d'établir un espace pluriel au plus haut niveau institutionnel pour concevoir des stratégies à moyen et à long terme. Nous avons aussi rendu effective la délimitation extérieure du plateau continental argentin, tout en consolidant le résultat d'un travail de plus de vingt ans réalisé par la Commission des limites du plateau continental, qui a été présenté à l'Organisation des Nations Unies. Enfin, nous avons élevé le montant des amendes imposées à la pêche illégale dans les eaux argentines, dans le but de décourager la pêche illégale et de contribuer à la conservation et à la gestion efficace de nos ressources dans l'Atlantique Sud.

Nous tenons à réitérer notre ferme engagement en faveur du règlement pacifique du différend, dans le plein respect du droit international et des intérêts des habitants des Îles. Nous réaffirmons également notre disposition à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni conformément aux appels répétés de la communauté internationale, dans le même esprit constructif que celui qui nous a animés pendant les années qui ont suivi l'adoption de la résolution 2065 (XX), au cours desquelles les deux parties ont lancé les mécanismes de négociation prévus dans ladite résolution. En outre, nous demandons au Secrétaire général de l'ONU de renouveler ses efforts dans l'accomplissement de la mission de bons offices qui lui a été confiée par l'Assemblée générale dans des résolutions successives.

Le Gouvernement et le peuple argentins réaffirment encore une fois, 188 ans après l'usurpation des Îles Malvinas, leurs droits de souveraineté légitimes et imprescriptibles sur les Îles Malvinas, les Îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants.

Buenos Aires, le 3 janvier 2021